

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	Section 15
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département des études chinoises
Filière de formation concernée	LLCER chinois et LEA anglais-chinois
Laboratoire de Recherche de rattachement	PLURIELLES

Date limite d'envoi des dossiers

15 mai 2026

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté.e aura à sa charge la responsabilité pédagogique de l'enseignement de la langue chinoise en licence 1. Il ou elle assurera notamment les cours de grammaire (CM) et de structures de base (TD).

Activité de recherche :

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Le profil de recherche s'inscrit dans le champ de la linguistique. La personne recrutée participera aux activités de recherche du CEREO (Centre d'études et de recherches sur l'Extrême-Orient), et viendra renforcer le pôle langues et linguistique de l'UR Plurielles.